

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 21 août 2018 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Carole Lavallée et Nicole Leblanc

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière et Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Monsieur Nicolas Brosseau et Michel Rocheleau

**SONT ABSENTS :**

Mesdames Guylaine Charron, Myriam Hardy et Catherine Pelletier

Messieurs Yanick Cyr et David Miljour

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Madame France Blouin, directrice générale adjointe

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 17.

**VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale, la procédure de convocation.

L'avis de convocation et l'ordre du jour du 21 août 2018 ont été remis aux commissaires et à la directrice générale et transmis à toutes les écoles et à tous les centres pour affichage dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1-CC-2018-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

**Adopté à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 3.1. Demande(s) de révision – élève(s)
4. Période de questions orales du public
5. Parole aux commissaires
6. Ajournement ou clôture de la séance

2-CC-2018-2019

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE \_\_\_\_\_**

*Note : Le commissaire Michel Gervais exprime son souhait de se retirer de la séance afin de ne pas prendre part à la décision, sans toutefois quitter la salle des délibérations. Sa dissidence est notée. Le quorum est maintenu en tout temps.*

**CONSIDÉRANT** la *Procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève*, adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44— CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que les parents de l'élève \_\_\_\_\_ ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école concernée à l'effet de le scolariser dans une classe adaptée spécialisée, soit une classe relation à l'école Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** que les étapes préalables prévues au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* ont été suivies par les parents;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité chargé d'examiner la demande de révision, formé de commissaires, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que ce comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 17 août 2018;

**CONSIDÉRANT** que ce comité a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue, dont les parents et le représentant de l'Office des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des besoins et des capacités de cet élève et les mesures d'adaptation mises en place dans le cadre de sa fréquentation d'une classe régulière au préscolaire, notamment la mise en œuvre de plusieurs services (éducation spécialisée, orthophonie, etc.) et moyens proposés par les professionnels de l'externe et l'équipe de soutien à l'intervention TSA de la Commission scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que malgré ces mesures d'adaptation, l'élève n'est pas en mesure de développer les outils nécessaires pour lui permettre de pallier ses

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

difficultés et de poursuivre les apprentissages requis dans le cadre d'une classe régulière;

**CONSIDÉRANT** que le comité est convaincu que la classe spécialisée lui permettra d'acquérir les outils nécessaires pour permettre de pallier ses difficultés spécifiques (tant en lien avec le trouble du spectre de l'autisme qu'avec ses difficultés langagières) et qu'il sera en mesure, étant donné ses capacités à le faire, de relever l'ensemble de ses défis dans un tel contexte d'apprentissage;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Paule Froment :

**QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève \_\_\_\_\_, pour l'année scolaire 2018-2019, à l'effet de scolariser cet élève dans une classe spécialisée – relation, à l'école Saint-Laurent;

**Adopté à l'unanimité**

3-CC-2018-2019

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE \_\_\_\_\_**

**CONSIDÉRANT** la *Procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève*, adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44— CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que les parents de l'élève \_\_\_\_\_ ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école concernée à l'effet de le scolariser dans une classe adaptée spécialisée, soit une classe communication à l'école Laurent-Benoît;

**CONSIDÉRANT** que les étapes préalables prévues au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* ont été suivies par les parents;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité chargé d'examiner la demande de révision, formé de commissaires, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que ce comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 21 août 2018 et a permis aux parents de faire valoir leur point de vue;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des besoins et des capacités de cet élève et les mesures d'adaptation mises en place dans le cadre de sa fréquentation d'une classe régulière au préscolaire;

**CONSIDÉRANT** que malgré ces mesures d'adaptation, l'élève n'est pas en mesure de développer les outils nécessaires pour lui permettre de pallier ses difficultés et de faire les apprentissages requis dans le cadre d'une classe régulière;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

**CONSIDÉRANT** que le comité est convaincu que la classe spécialisée lui permettra d'acquérir les outils nécessaires pour pallier ses difficultés liées à un trouble langagier et qu'il sera en mesure de relever ses défis dans un tel contexte d'apprentissage;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Paule Froment :

**QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève \_\_\_\_\_, pour l'année scolaire 2018-2019, à l'effet de scolariser cet élève dans une classe spécialisée – communication, à l'école Laurent-Benoît;

**Adopté à l'unanimité**

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

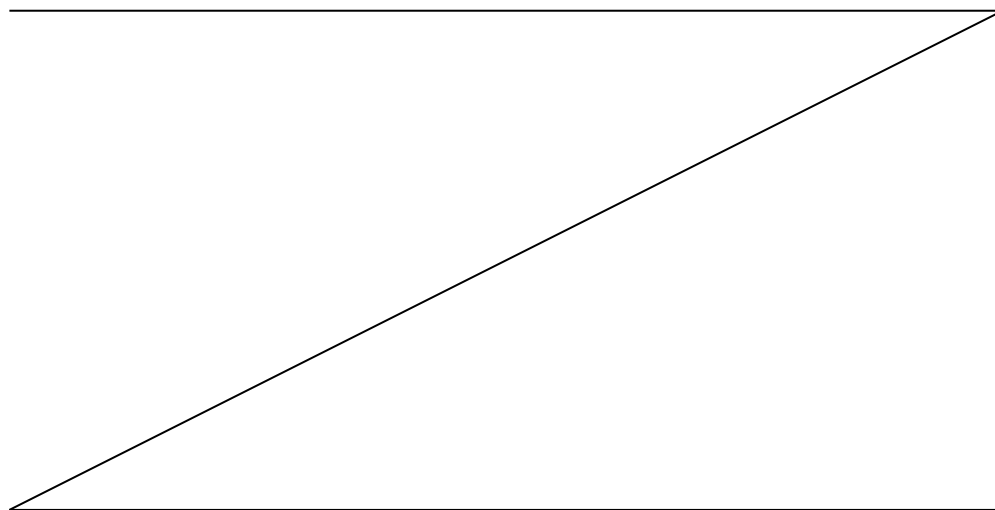
Aucun commissaire n'a pris la parole.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 27.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018